

## Examen civique

<p><b>Objectifs</b></p>	<p>La loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l’immigration, améliorer l’intégration a renforcé les exigences en matière de maîtrise du français et d’intégration républicaine des étrangers primo-arrivants souhaitant demeurer durablement en France. Cette loi prévoit ainsi la création d’un examen civique qui vise à vérifier la connaissance par le candidat des principes et des valeurs de la République, le mode d’organisation de la République et le fonctionnement de la société française.</p> <p>A partir du 1er janvier 2026, l’examen civique sera exigé pour les personnes sollicitant une carte de séjour pluriannuelle (CSP), une carte de résident (CR) ou une naturalisation.</p>
<p><b>Durée</b></p>	<p>45 minutes d’épreuve sur ordinateur, quelle que soit la version, hors tiers-temps lié à la compensation d’un handicap.</p>
<p><b>Conditions d’accès</b></p>	<p>Si votre dossier en préfecture nécessite la réussite d’un examen civique, vous devez vous préinscrire sur le site officiel :</p> <p><a href="https://test-civique.fr/inscription">https://test-civique.fr/inscription</a></p> <p>En choisissant :</p> <p>Pour notre site de Limoges : 87 – Haute-Vienne – LIMOGES, FEL - 033087-04</p> <p>Pour notre site de Brive : 19 – Corrèze – FEL - 033019-01</p> <p>Nous vous contacterons ensuite pour vous proposer différentes dates de passation en fonction des disponibilités.</p> <p>Le montant des frais d’inscription est de 60 euros (2026).</p> <p>Une adresse email est nécessaire pour la création du compte candidat et la réception des résultats.</p> <p>Pour des raisons de lutte contre la fraude, vous devez accepter d’être pris en photo le jour de l’épreuve (attestation sécurisée avec photo).</p>
<p><b>Modalités</b></p>	<p>Afin de vous préparer au mieux, nous vous invitons à consulter la liste officielle des questions susceptibles d’être posées lors de l’examen, disponible aux adresses suivantes (attention, il ne s’agit que d’exemples) :</p> <p><b>Pour la carte pluriannuelle</b> : <a href="https://formation-civique.interieur.gouv.fr/examen-civique/liste-officielle-des-questions-de-connaissance-csp">https://formation-civique.interieur.gouv.fr/examen-civique/liste-officielle-des-questions-de-connaissance-csp</a></p> <p><b>Pour la carte de résident</b> : <a href="https://formation-civique.interieur.gouv.fr/examen-civique/liste-officielle-des-questions-de-connaissance-cr">https://formation-civique.interieur.gouv.fr/examen-civique/liste-officielle-des-questions-de-connaissance-cr</a></p> <p><b>Pour le dossier de naturalisation</b> : <a href="https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/138954/1097120/file/examen-civique-naturalisation-questions-de-connaissance-20251212.pdf">https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/138954/1097120/file/examen-civique-naturalisation-questions-de-connaissance-20251212.pdf</a></p>

	<p>Des ressources pédagogiques complémentaires sont également accessibles sur le site officiel de la formation civique :  <a href="https://formation-civique.interieur.gouv.fr">https://formation-civique.interieur.gouv.fr</a></p> <p>Vous pouvez par ailleurs vous référer au manuel du candidat, disponible à l'adresse suivante :  <a href="https://www.france-education-international.fr/examen-civique/examen-civique-informations-pour-les-candidats">https://www.france-education-international.fr/examen-civique/examen-civique-informations-pour-les-candidats</a></p>
<b>Accessibilité</b>	<p>Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Les personnes ayant un handicap reconnu médicalement peuvent bénéficier d'un tiers temps (formulaire à faire signer par un médecin à retirer avec le dossier).</p>
<b>Lieux d'intervention</b>	<p>Limoges : 52, rue Turgot 87000 LIMOGES</p> <p>Brive : 04, avenue du 4 Juillet 1776 19100 BRIVE</p>
<b>Contact</b>	<p>05 55 79 06 06 - <a href="mailto:enverguesudouest@actualgroup.com">enverguesudouest@actualgroup.com</a></p>